

JEUNESSE ♦ ÉDUCATION ♦ SPORTS ♦
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ♦
EMPLOI ♦ COMMERCE ♦ ARTISANAT
♦ NUMÉRIQUE ♦ SERVICES PUBLICS ♦
CADRE DE VIE ♦ LOGEMENT ♦
HABITAT ♦ PARTICIPATION ♦
ENGAGEMENT ♦ **SOLUTIONS ET**
VIE ASSOCIATIVE ♦ **DISPOSITIFS POUR**
PATRIMOINE ♦ **LES COLLECTIVITÉS**
TOURISME ♦ CULTURE ♦ TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ♦ RÉSILIENCE ♦
PROSPECTIVE ♦ INNOVATION ♦
EUROPE ♦ JEUNESSE ♦ SPORTS ♦
ÉDUCATION ♦ DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ♦ EMPLOI ♦ COMMERCE
♦ ARTISANAT ♦ NUMÉRIQUE ♦ SERVICES
PUBLICS ♦ CADRE DE VIE ♦ LOGEMENT
♦ HABITAT ♦ PARTICIPATION ♦
ENGAGEMENT ♦ VIE ASSOCIATIVE ♦
CULTURE ♦ PATRIMOINE ♦ TOURISME
♦ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ♦
RÉSILIENCE ♦ PROSPECTIVE ♦
INNOVATION ♦ EUROPE ♦

OFFRE DE SERVICES



SOMMAIRE

- 3. Soutien aux collectivités**
- 4. Transition écologique et résilience**
- 5. Développement économique et emploi**
- 6. Redynamisation commerciale et artisanale**
- 8. Accès au numérique et aux services publics**
- 10. Jeunesse, éducation et sports**
- 12. Cadre de vie, logement et habitat**
- 13. Participation et engagement citoyen**
- 14. Culture, patrimoine et tourisme**
- 15. Prospective et innovation**
- 15. Europe**

Réalisation: Agence nationale de la cohésion des territoires - Crédits photos : Hugues-Marie Duclos/ANCT, iStock, Dimitri Tolstoi, 16Prod, Morgan Dresse/ANCT, Yohanne Lamoulère/Tendance Floue, Arnaud Bouissou/Terra, Anthony Voisin/ANCT - Novembre 2024

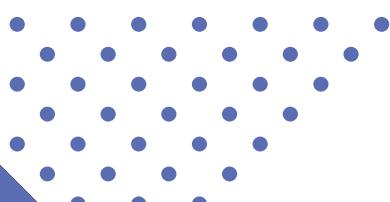
L'AGENCE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS PROJETS DE TERRITOIRE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a un rôle de « fabrique à projets ». Elle facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions).

Elle peut être mobilisée à toutes les étapes d'un projet à travers un guichet unique : les préfets de département, qui sont délégués territoriaux de l'Agence.

L'ANCT développe des programmes d'appui innovants pour renforcer la cohésion entre les territoires et accompagner la transition écologique et numérique.

Adressée à toutes les collectivités locales de métropole et d'outre-mer, l'offre de services de l'ANCT concerne aussi bien les quartiers de la politique de la ville que les territoires ruraux.



Soutien aux collectivités



Ingénierie sur mesure

L'ANCT accompagne les collectivités territoriales et leurs groupements pour concevoir, définir et mettre en œuvre leurs projets.

Elle agit dans de nombreux domaines qui vont de l'accès aux services publics au développement économique en passant par la transition écologique, le numérique... pour cela, elle propose une approche sur mesure, par projet, en fonction de vos besoins.

Cet accompagnement ne s'inscrit pas en concurrence avec les structures d'ingénierie locales existantes mais est activé en complémentarité lorsque celles-ci ne peuvent pas répondre aux besoins.

Les projets sont suivis au niveau local par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, ainsi que ses équipes, et en relation avec les chargés de missions territoriaux de l'Agence.

Réseau chefs de projets

(ACV, PVD, Villages d'avenir, Avenir montagnes)

Les chefs de projets, dont les postes sont co-financés par l'ANCT, aident les collectivités à concevoir et mettre en œuvre les projets qui ont été réalisés pour le territoire. Ils sont un appui précieux en ingénierie.

Solutions d'élus

Solutions d'élus est une plateforme en ligne qui permet aux élus locaux de s'inspirer de projets réalisés dans d'autres territoires. Alimentée par les élus eux-mêmes, cette plateforme présente des projets sur de multiples thématiques qui concernent les collectivités territoriales.

➤ solutionsdelus.gouv.fr

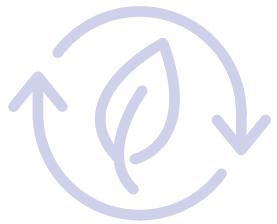
Volontariat territorial en administration (VTA) et VTA expertise

Les postes de Volontaire territorial en administration sont co-financés par l'État. Ils visent à apporter aux collectivités rurales un appui en ingénierie. Ils permettent de déployer, en fonction des besoins, des jeunes diplômés de niveau Bac + 2 qui désirent s'engager dans des missions d'ingénierie au service des territoires. Depuis 2024, le VTA expertise permet d'effectuer des missions plus complexes d'ingénierie avec un subventionnement plus important pour l'aide au recrutement.

➤ Pour plus d'informations, veuillez contacter votre préfecture.



Transition écologique et résilience



CRTE

Les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) sont signés entre l'État et les acteurs territoriaux. Ils offrent une vision d'ensemble et un cadre d'action commun entre les services de l'État, les élus, les acteurs sociaux, économiques et associatifs. Ils sont un levier pour la mise en œuvre des projets de territoire que portent les élus, et pour la planification écologique au sein de chaque bassin de vie.

 contrats@anct.gouv.fr

Si votre question concerne un contrat en particulier, veuillez vous référer à votre préfet qui est délégué territorial de l'ANCT.



Avenir montagnes

Avenir montagnes Ingénierie

Ce programme soutient les territoires de montagne. Il vise à mettre en œuvre une stratégie touristique équilibrée, durable et adaptée aux enjeux écologiques là où le ski a souvent été la seule réponse. Il permet notamment le financement d'un poste de chef de projet, l'accès à une offre de services en ingénierie proposée par une vingtaine de partenaires et l'accès à la communauté Avenir montagnes afin de favoriser le partage d'expériences entre les territoires et entre les massifs.

Avenir montagnes Mobilités

Ce dispositif soutient en ingénierie les projets de mobilité durable dans les territoires de montagne. Il accompagne notamment les projets d'aménagements pour les modes actifs et cyclables ainsi que pour les mobilités partagées.

Avenir montagnes Investissement

Ce programme soutient les projets de tourisme durable et diversifié.

 montagne@anct.gouv.fr

Territoires pilotes de sobriété foncière

Adressée aux collectivités bénéficiaires du programme Action cœur de ville, cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour les territoires volontaires. Elle les accompagne dans leurs projets de développement urbain et de réduction de l'artificialisation.

Développement économique et emploi



Territoires d'industrie

Ce programme est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Les territoires d'industrie sont des intercommunalités ou bassins de vie qui présentent une forte identité et un savoir-faire industriel. Ces territoires sont soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la réindustrialisation. Soutien à l'ingénierie locale, offre en financement d'études, soutien aux investissements productifs sont autant de services déployés au sein des territoires d'industrie.

✉ territoires-industrie@anct.gouv.fr

Cités de l'emploi

Le programme Cités de l'emploi vise à permettre aux résidents des quartiers de bénéficier du même accompagnement vers l'emploi que s'ils résidaient sur d'autres territoires. Cette politique, portée par l'État et les collectivités, vise à créer de la confiance avec les habitants pour permettre le retour à l'emploi.

Quartiers productifs

Quartiers productifs accompagne les collectivités dans leurs stratégies de développement économique dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Plus qu'un ajout de dispositifs et de financements, ce programme cherche à rendre lisible l'offre existante pour faciliter une mobilisation renforcée et rapide des aides dans les quartiers. Les territoires labellisés sont accompagnés dans l'identification, la détection des potentialités économiques de leurs quartiers (partie incubation) et dans la mise en œuvre de leur projet (partie accélération).

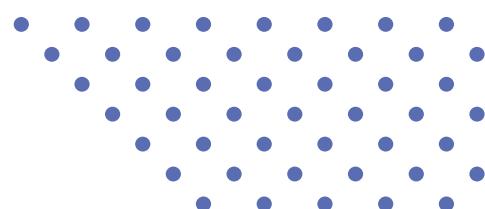
Zones franches urbaines

Les zones franches urbaines sont des quartiers de plus de 10 000 habitants situés dans des périmètres géographiques sensibles et défavorisés. Pour soutenir le développement économique de ces zones, l'État propose aux entreprises qui souhaitent s'y implanter de bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans.

➤ Pour localiser une ZFU : sig.ville.gouv.fr

France ruralités revitalisation (FRR) (anciennes Zones de revitalisation rurale)

Les FRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. L'objectif est de concentrer l'aide de l'État pour les entreprises créatrices d'emplois dans les zones les plus en difficulté, telles que les FRR ou les ZAFR (zones d'aide à finalité régionale).



Redynamisation commerciale et artisanale



Action cœur de ville (ACV)

Ce programme a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. Il vise à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, aux entrées de villes et aux quartiers de gares.

 actioncoeurdeville@anct.gouv.fr

Petites villes de demain (PWD)

Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus locaux et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités. L'objectif est de bâtir et concrétiser les projets de territoire des élus sur la durée de leur mandat, soit jusqu'en 2026. Le programme vient soutenir et faciliter les initiatives des collectivités pour offrir aux territoires des cadres de vie attractifs et dynamiques. Le club PVD offre un accès privilégié à certaines expertises et à certains dispositifs proposés par ses partenaires.

 petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr



Opération de revitalisation de territoire (ORT)

L'opération de revitalisation de territoire est un outil contractuel qui prolonge les conventions cadres PVD et ACV et qui fixe le projet de territoire de collectivités concernées. L'ORT se décline en objectifs, axes d'actions et fiches-actions concrètes. Elle est signée par la collectivité, l'État et ses partenaires et permet l'accès privilégié à certaines expertises et à certains dispositifs proposés par ces derniers.

Villages d'avenir

Le programme Villages d'avenir offre aux communes rurales de moins de 3 500 habitants un accompagnement stratégique et opérationnel pour concrétiser leurs projets de développement. Grâce à des chefs de projet dédiés, présents localement, les communes bénéficient d'un appui sur mesure, adapté aux spécificités de chaque territoire. Cet accompagnement touche des domaines variés, tels que la transition écologique, le tourisme durable et l'amélioration des services de proximité. Villages d'avenir vise à renforcer la vitalité et la résilience des territoires ruraux tout en développant l'autonomie des équipes locales dans la gestion de leurs projets.

 villagesdavenir@anct.gouv.fr



Interventions immobilières dans le champ du développement économique

Création et gestion de centres commerciaux

L'ANCT peut, à défaut d'initiative privée, prendre la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières destinées à la redynamisation du commerce et de l'artisanat. Elle s'occupe ainsi de la production, puis de la gestion et de l'exploitation de l'équipement de manière transitoire, jusqu'au retour à l'équilibre, une fois les activités pérennisées.

Accompagnement des collectivités en conseil et expertise dans le cadre d'interventions immobilières commerciales

L'ANCT peut accompagner les collectivités locales ou leurs opérateurs en conseil et expertise sans nécessairement que cela conduise à des investissements immobiliers de la part de l'Agence.

Les fonds de reconquête commerciale

Fonds de restructuration des locaux d'activité

Cette aide subventionne les projets de requalification de locaux d'activités, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les communes ACV et PVD, ainsi que dans les communes en ZRR ou en ZAFR.

Fonds de soutien au commerce rural

Ce fonds soutient la mise en œuvre de projets de création de commerces multi-services dans des communes rurales qui en sont dépourvues.

Démarche expérimentale de transformation environnementale des zones commerciales périurbaines

Cette démarche vise à soutenir la transformation de zones commerciales via un accompagnement en ingénierie (études préalables et conduite de projet) ainsi que la subvention de déficits.

 fondscommerces@anct.gouv.fr



Accès au numérique et aux services publics



France services

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il permet à chaque citoyen, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des conseillers formés et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien à moins de 20 minutes de chez lui.

➤ France-services.gouv.fr

Fabriques de territoire

Ce label permet à des tiers-lieux d'être en partie financés par l'État. Les structures soutenues affichent une grande diversité de lieux et de projets : coworking, jardin partagé, médiation numérique, circuits courts, aide aux démarches administratives, fabrication, création et réparation, formation et enseignement, offres culturelles, etc.

✉ nouveauxliens@anct.gouv.fr

Conseillers numériques

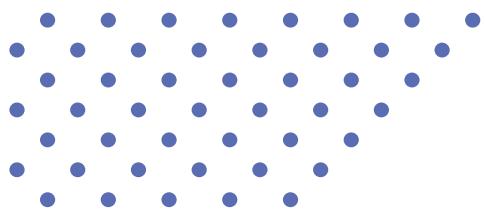
Financés en partie par l'État, les Conseillers numériques ont 3 missions : accompagner les citoyens dans leurs usages numériques quotidiens, favoriser un usage critique du numérique et accompagner les citoyens vers l'autonomie dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Aidants Connect

Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

✉ societe.numerique@anct.gouv.fr





France Très Haut Débit (FTHD)

Ce programme vise à donner accès à tous les Français au très haut débit fixe (minimum 30 Mbit/s) avec la généralisation de la fibre optique en 2025.

Réseaux d'initiative publique (RIP)

Dans les territoires les moins denses, le programme accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans le déploiement de réseaux d'initiative publique.

Dispositif Cohésion numérique des territoires

Il s'agit d'un dispositif de soutien aux ménages de 300 euros (voire 600 euros pour les plus modestes) pour que chaque foyer bénéficie d'une solution d'accès à internet hertzien dans l'attente de la fibre optique.

 cohesion.numerique@anct.gouv.fr

France mobile

Ce programme vise à améliorer la qualité et l'extension du réseau mobile 4G afin de réduire la fracture numérique. Il met notamment en œuvre le dispositif de couverture ciblée ainsi que le dispositif de 4G fixe, en lien avec le Programme France Très Haut Débit (FTHD), issus de l'accord « New Deal mobile ».

Dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile

Ce programme vise à améliorer localement la couverture mobile des territoires via un dispositif de couverture ciblée, répondant aux besoins exprimés par les territoires.

Dispositif 4G fixe du New Deal Mobile

Ce dispositif vise à proposer un accès internet fixe via une solution 4G dans les zones rurales, où les débits internet fixe sont insuffisants.

Incubateur des territoires

Un accompagnement numérique sur mesure pour les collectivités

L'Incubateur des territoires propose un soutien personnalisé aux communes de moins de 3 500 habitants et EPCI de moins de 15 000 habitants. Son accompagnement comprend un diagnostic des usages et besoins des collectivités, une analyse comparative de solutions numériques ainsi qu'un accès à l'outil de formation PIX Territoires. L'Incubateur développe également des services publics numériques comme l'Annuaire des collectivités ou la Suite territoriale.

 contactincubateur@anct.gouv.fr

Jeunesse, éducation et sports



Cités éducatives

L'ambition des Cités éducatives est de coordonner la prise en charge éducative des enfants et des jeunes vivant dans les quartiers prioritaires depuis leur plus jeune âge et jusqu'à leur insertion professionnelle. Ce dispositif consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs (parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants) autour d'enjeux éducatifs partagés. L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin.

 citeseducatives@anct.gouv.fr

Programme de réussite éducative

Ce programme vise à proposer à des jeunes en difficulté un parcours de réussite éducative et scolaire. Celui-ci se concrétise par la mise en place d'actions conduites hors temps scolaires et dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative. Elles répondent à des besoins de l'enfant identifiés par un référent : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs.

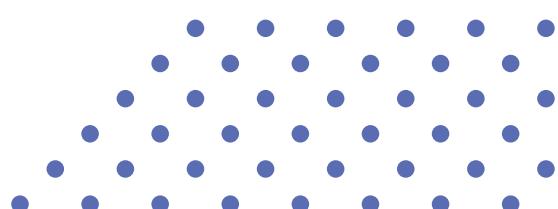
 poledae@anct.gouv.fr

Cordées de la réussite

L'objectif de ce dispositif est de faciliter et d'encourager l'accès à l'enseignement supérieur des élèves des classes sociales modestes. Un tutorat par des étudiants bénévoles est proposé aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils bénéficient ainsi d'un accompagnement individuel et collectif dans leur choix d'orientation.

Quartiers d'été

Dans le cadre des programmations départementales pilotées par les préfectures, les collectivités peuvent proposer des séjours d'été et des activités sportives et culturelles estivales à destination des habitants des quartiers. Une exigence particulière est portée aux projets permettant la participation des jeunes filles et des femmes aux actions proposées.





Mesures de France ruralités

Campus connectés

(Ministère de l'enseignement supérieur,
Banque des territoires)

Les Campus connectés sont des lieux d'études qui permettent de suivre des formations à distance. Ces espaces garantissent des formations diplômantes de l'enseignement supérieur similaires à celles dispensées au sein des campus universitaires. Au sein de ces salles de cours connectées, du matériel informatique est mis à disposition.

Territoires éducatifs ruraux (TER)

(Ministère de l'Éducation nationale)

Les Territoires éducatifs ruraux sont des réseaux de coopération constitués au local, autour de l'école. Les alliances éducatives créées sur ces territoires grâce au programme visent à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Internats d'excellence

(Ministère de l'Éducation nationale)

Les internats d'excellence sont des collèges et lycées au sein desquels vivent les élèves. Les internes de ces structures bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé ainsi que d'activités sportives et culturelles. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

➤ Pour plus d'informations veuillez vous référer à la DASEN de votre département.



Cadre de vie, logement et habitat



Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique

(Anru, Anah, Ademe, Action logement, USH, BdT et autres)

Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires en soutenant les collectivités territoriales qui portent des projets locaux dans les domaines du renouvellement urbain, du logement, de la mobilité et de la tranquillité publique. Il favorise également le déploiement de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est un levier efficace pour assurer une amélioration du cadre de vie dans les QPV. En partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat, le programme outille également les acteurs pour déployer ce dispositif. Il soutient des projets portés par des associations nationales autour des enjeux de mobilités accessibles et durables, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et du « bien manger ».

 programme.logementcadredevie@anct.gouv.fr



Contrats de ville

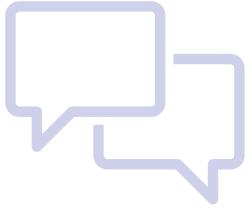
Les contrats de ville sont signés entre l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires. Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quartiers résilients

(Anru)

Cette démarche propose un dispositif transversal d'accompagnement des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un programme d'animation et de formation, ainsi qu'un accompagnement renforcé de 50 quartiers cibles. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie, de réussir la mixité sociale et l'inclusion, et de contribuer au développement local de ces territoires en difficultés, tout en assurant leur transition écologique.

Participation et engagement citoyen



Territoires d'engagement

Le programme Territoires d'engagement recouvre 4 services proposés par l'ANCT aux collectivités pour les aider à déployer des actions autour de la coopération territoriale et l'engagement citoyen.

Cellule de conseil et d'orientation

Une hotline et une plateforme gratuites ont été mises en place pour proposer aux collectivités un accompagnement stratégique à distance.

Permanence téléphonique le vendredi de 14h à 17h.

Parcours d'accompagnement global

L'ANCT propose un accompagnement personnalisé pour chaque collectivité, sur 12 à 15 mois, afin de faire de la culture de l'engagement et de la participation citoyenne une marque de fabrique locale.

Projets partagés

L'ANCT a mis en place un accompagnement partagé pour un groupe de 4 collectivités, sur 12 à 15 mois, afin d'explorer les chemins de la participation citoyenne autour d'une thématique spécifique.

Plateforme web des Territoires en commun

Sur cette plateforme, de nombreuses ressources sont mises à disposition sur les thèmes de la coopération avec les citoyens et les habitants, en collaboration avec nos partenaires associatifs et la Banque des territoires.

✉ laure.deroche@anct.gouv.fr / 06 12 93 77 66
✉ perrine.simian@anct.gouv.fr / 06 81 61 60 52

Quartiers à impact collectif

Cette expérimentation, portée dans les quartiers de la politique de la ville, réunit tous les mois au niveau local un collectif d'acteurs de la ville pour initier une coopération multisectorielle afin de répondre à des défis sociaux complexes.

Soutien à la vie associative et médiation sociale

Les associations sont des acteurs essentiels de l'action publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif de l'ANCT est de les accompagner dans leur structuration et dans le développement de leurs projets en optimisant le processus de subventionnement et en mettant à leur disposition un système de gestion informatique intégré.

Adultes-relais

Les adultes-relais sont des habitants des quartiers engagés pour améliorer les rapports sociaux près de chez eux. Ils accompagnent les publics les plus fragiles, notamment les jeunes, dans leur projet professionnel. Ils participent aussi à la réalisation d'actions de médiation pour renforcer la cohésion sociale dans un très large champ d'activités.

Postes Fonjep

Ce sont des aides de 7 000 à 8 000 euros versées à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire qui viennent soutenir le recrutement d'un salarié qualifié.

✉ mission.soutienvieassociative@anct.gouv.fr

Plateforme Dauphin

La plateforme simplifie les démarches d'instruction des demandes de subventions des associations qui œuvrent en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle permet la simplification du dépôt des 50 000 demandes annuelles de subventions, avec un seul dépôt pour tous les partenaires des contrats de ville et leurs comptes rendus financiers associés.

Conseil national des villes

Le CNV est une instance de co-construction de la politique de la ville. Il concourt à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Il est aussi chargé du suivi des mesures prises en matière de lutte contre les discriminations et des nouvelles formes de démocratie de proximité. L'ANCT en assure le secrétariat général.

✉ CNV@anct.gouv.fr



Culture, patrimoine et tourisme



Micro-folies

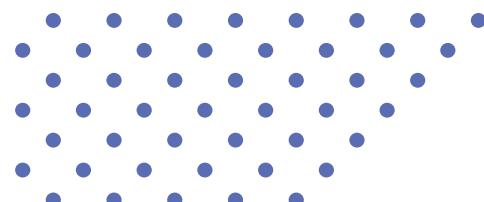
Le programme Micro-folies est un dispositif de politique culturelle de proximité proposé aux collectivités territoriales. À la fois musée numérique, Fablab, cinéma 360°, café et ludothèque, les micro-folies donnent accès aux publics les plus éloignés des grands musées à 2 000 œuvres numérisées.

Destination France ingénierie pour le tourisme

(Atout France, Banque des territoires)

Ce dispositif comprend trois programmes d'action thématiques :

- une expérimentation avec les stations de montagne pour les accompagner dans la rénovation de leur immobilier de loisirs ;
- un accompagnement de 3 grands projets régionaux qui sont structurants pour les territoires ;
- le « Fonds Patrimoine » qui a vocation à accompagner la transformation de patrimoine laissé vacant vers une seconde vie. L'Agence accompagne en ingénierie sur mesure douze projets de collectivités locales qui donnent un nouveau souffle au patrimoine.



Prospective et innovation



Observatoire des territoires et Observatoire national de la politique de la ville

Animés par l'ANCT, ces observatoires rassemblent, analysent et diffusent les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement, du développement des territoires et de la politique de la ville. Ils animent des programmes d'études et de recherches et publient régulièrement des rapports et analyses sur les dynamiques territoriales. Ils mettent à disposition la cartographie interactive de nombreuses données statistiques à différentes échelles.

✉ observatoire@anct.gouv.fr

✉ ONPV@anct.gouv.fr

Fabriques prospectives

Articulées aux programmes de l'ANCT, les Fabriques prospectives accompagnent des groupes de 4 à 8 communes ou intercommunalités dans l'élaboration de programmes d'action pour anticiper les grandes transitions (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, transformation numérique) qui impacteront le futur des territoires.

✉ annabelle.boutet@anct.gouv.fr

Europe



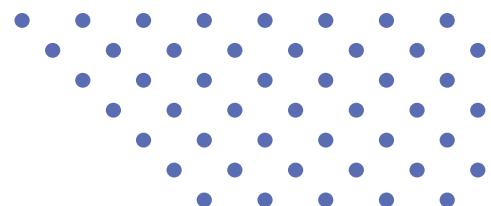
Politique de cohésion européenne

L'ANCT est l'autorité nationale de coordination des fonds européens qui financent les projets de cohésion. À ce titre, elle informe les collectivités sur les opportunités de financements européens et les projets déjà financés via son site www.europe-en-france.gouv.fr.

✉ lauryn.pignarre@anct.gouv.fr

Synergie

Synergie est l'outil de gestion et de suivi des programmes européens en France. Synergie permet aux porteurs de projets, dont les collectivités, de déposer puis de suivre leurs demandes d'aide européenne tout au long de la réalisation de leur projet.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ♦
EMPLOI ♦ COMMERCE ♦ ARTISANAT
♦ NUMÉRIQUE ♦ SERVICES PUBLICS ♦
CADRE DE VIE ♦ LOGEMENT ♦ HABITAT
♦ PARTICIPATION ♦ ENGAGEMENT ♦
VIE ASSOCIATIVE ♦ PATRIMOINE ♦
TOURISME ♦ CULTURE ♦ TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ♦ RÉSILIENCE ♦ HABITAT ♦
PROSPECTIVE ♦ INNOVATION ♦ EUROPE
♦ PATRIMOINE ♦ SPORTS ♦ ÉDUCATION
♦ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ♦
EMPLOI ♦ COMMERCE ♦ ARTISANAT
♦ NUMÉRIQUE ♦ SERVICES PUBLICS ♦
CADRE DE VIE ♦ LOGEMENT ♦ HABITAT
♦ PARTICIPATION ♦ ENGAGEMENT ♦
VIE ASSOCIATIVE ♦ EMPLOI ♦ CULTURE
♦ SPORTS ♦ PATRIMOINE ♦ TOURISME ♦
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ♦ EUROPE
♦ JEUNESSE ♦ SPORTS ♦ ÉDUCATION ♦
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
♦ EMPLOI ♦ COMMERCE ♦ ARTISANAT ♦
NUMÉRIQUE ♦ SERVICES PUBLICS
♦ CULTURE ♦ LOGEMENT ♦ RÉSILIENCE ♦
CADRE DE VIE ♦ LOGEMENT ♦ HABITAT
♦ PARTICIPATION ♦ ENGAGEMENT ♦